

DISTRICT DE HULL

HONORABLE JUGE MICHEL DÉZIEL, jcs

NUMÉRO DE DOSSIER  
550-06-00024-068  
SALLE: 0.10

PARTIE DEMANDERESSE - ABSENTE <input type="checkbox"/> PRÉSENTE <input checked="" type="checkbox"/>	PROCUREURS: ABSENT <input type="checkbox"/> PRÉSENT <input checked="" type="checkbox"/> * SYLVESTRE FAFARD ET ASS.
BROWN, David	
PARTIE DÉFENDERESSE - ABSENTE <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENTE <input type="checkbox"/>	PROCUREURS: ABSENT <input type="checkbox"/> PRÉSENT <input checked="" type="checkbox"/> Me Simon Seida et Me Francis Roléau Me Geneviève Coakam, Me Anthony Rot
ROY, François et AL.	
PARTIE - ABSENTE <input type="checkbox"/> PRÉSENTE <input type="checkbox"/>	PROCUREURS: ABSENT <input type="checkbox"/> PRÉSENT <input type="checkbox"/>

\* IDENTIFIE LA PARTIE QUI A PRODUIT LA PROCÉDURE

PROCÉDURE: REQUETE EN APPROBATION TRANSACTION AMENDEE  
DESCRIPTION:

SÉQUENCE: 084  
83  
81

DÉBUT: 9h32      FIN: 11h07  
DÉBUT:              FIN:

REMISE AU: \_\_\_\_\_       VU L'ABSENCE DES PROCUREURS  
 SINE DIE                               VU L'ENCOMBREMENT DU ROLE  
 DE CONSENTEMENT               À LA DEMANDE DE: \_\_\_\_\_  
 RAYÉE                               RÉGLÉE                               EN DÉLIBÉRÉ

DÉPÔT DE:  
 ENTENTE/CONVENTION               AFFIDAVIT CIRCONSTANCIÉ               PIÈCE (S)

9h32 La cause est appelée.

Identification des procureurs.

9h34 Représentation de Me Sylvestre.

1- Tem. ang.: David Brown, 12-02-1957 au 1690, County Road  
at Gananoque assermenté

Interrogé par Me Sylvestre.

JUGEMENT:                               RÉFÉRÉ POUR JUGEMENT

SELON CONCLUSIONS

DE CONSENTEMENT               AVEC FRAIS                               SANS FRAIS

C. Labrecque  
SIGNATURE DU GREFFIER AUDIENCIER

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU JUGE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

District Hull

N° 550-06-24-068

**ENREGISTREMENT**

M  
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

**RÉFÉRENCES**

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)**

2011-05-16

9h41 Représentation de Me Sylvestre.

9h51 Représentation de Me Seida.

9h51 Représentation de Me Cotnam.

9h53 Suspension de l'audience

10h06 Reprise de l'audience.

Requête en autorisation

10h07 Représentation de Me Sylvestre

10h07 Représentation de Me Robert.

10h08 Représentation de Me Sylvestre.

10h23 Suspension de l'audience.

11h01 Reprise de l'audience.

11h01 Décision. Requête en approbation de

transaction est accueillie. Jugement à venir.

Requête ré-ré amendée

en autorisation

11h02 Décision du Tribunal.

Pour les motifs énoncés lors de l'audience,  
le Tribunal :

ACCUEILLE la requête;

AUTORISE le recours collectif à l'égard des  
intimés François Roy et Marc Jémus selon  
les termes du jugement déjà rendu contre  
certains intimés le 19 août 2010;

RÉSERVE aux intimés François Roy et

Marc Jémus leurs moyens de défense qu'ils  
pourraient faire valoir de façon préliminaire  
ou au mérite, notamment en vertu de  
la loi sur la faillite.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

District HULL

N° 550-06-24-068

**ENREGISTREMENT**

M  
Dist. An Mois Jour Cas.  

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste  

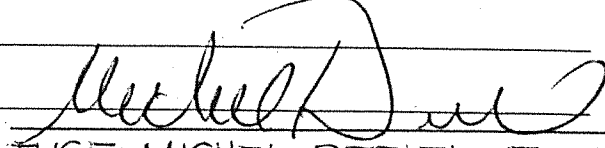
--	--	--	--	--	--	--	--

**RÉFÉRENCES**

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)**

Le tout avec dépens.

11h05 Représentation de Me Sylvestre.

  
JUGE MICHEL DEZIEF, J.C.S.